REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
H.P. 1044 KIGALI

Kigali, 10 0 9 JAN. 1986

Nº 0110 /15.00.01

Monsieur le Ministre des Traveux Publics et de l'Energie K I G A L I

Objet: Emprunt de drapeaux

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que dans le cadre de la 22e Coupe d'Afrique des Clubes Champions et la 12e Coupe d'Afrique des Vainqueurs de Coupe, les équipes PANTHERES NOIRES et KIYOVU SPORTS rencontreront respectivement les 9 et 16 février 1986 à Kigali les équipes WATAD de Somalie et HIGHEA DELS de Swariland.

A cet effet et pour respecter le règlement de la Confédération Africaine de Football qui, en matière de protocole, exige que lors de ces compétitions soient hissés les drapesux du pays hôte, du pays visiteur, du pays des arbitres et de celui du connissaire de match, je vous demanderais de bien vouloir prêter à non Département les drapesux suivants :

- 1 drapem du Rwanda
- 5 drapemux du M.R.N.D.
- 1 drapeau de la Sonalie
- 1 drapeau de l'Ouganda
- 1 drapesu du Swasiland
- 1 drapeau du Burundi
- 1 drapegu du Kenya.

Veuilles agréer, Monsieur le Ministre,

l'expression de na franche collaboration.

CaPalah:

- Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération

KICALI

Le Ministre de la Jeuneman et du Mouvement Coopératis

HDENDILIYIMAHA AMOUNTIN

) nuchus Desc 08/1/86